

Compte rendu

Ouvrage recensé :

Code du travail du Québec, Quatrième édition, par Me Philip Cutler, c.r., L.L.D., Montréal, Les Livres Tundra, 1983, 539 pp. ISBN 88776-135-6.

par Gilles Bachand

Relations industrielles / Industrial Relations, vol. 38, n° 3, 1983, p. 676-677.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/029386ar>

DOI: 10.7202/029386ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

RECENSIONS BOOK REVIEWS

Code du travail du Québec, Quatrième édition, par Me Philip Cutler, c.r., L.L.D., Montréal, Les Livres Toundra, 1983, 539 pp., ISBN 88776-135-6

Cet ouvrage se voit publié une première fois en 1970, à la suite de recherches menant à l'obtention, pour son auteur, d'un doctorat en droit de l'Université de Montréal en 1968. De ceci et de l'expérience pratique de l'auteur en tant que salarié, avocat et juriste résulte un volume où se combinent l'accomplissement académique et l'utilité professionnelle. Cette contribution majeure au droit du travail québécois se veut un instrument complet pour son étude et pour sa pratique sous quantité d'aspects.

S'y trouvent traités les lois du travail, la doctrine et la jurisprudence, les institutions ou organes, ainsi que la procédure, les remèdes et les pénalités du régime québécois. On y étudie principalement le **Code du travail du Québec** et les lois suivantes du point de vue de leur impact ou interaction avec celui-ci: Loi modifiant le **Code du travail**, le Code de procédure civil et d'autres dispositions législatives, Règlement sur l'exercice du droit d'association en exécution du **Code du travail**, Règlement concernant la rémunération des membres d'un conseil d'arbitrage et d'un tribunal d'arbitrage, Règlement sur l'accréditation dans les exploitations forestières et sur les permis d'accès à des campements forestiers, Règlement sur le dépôt d'une sentence arbitrale et les renseignements relatifs à la durée des étapes de la procédure suivie pour l'arbitrage, Charte de la langue française, Loi sur la fonction publique, Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction et Loi sur la mise en tutelle de certains syndicats ouvriers.

La méthode d'analyse utilisée est fonctionnelle tout en étant substantielle. On traite les articles du Code soit en groupe ou individuellement, voire même par paragraphe, selon leur propre importance ou selon leur relation indissociable en une même section. Après un exposé du texte présentement en vigueur de l'article étudié, on entreprend, dans un premier temps, d'en remonter la chronologie de son évolution législative en soulignant et analysant les amendements apportés au **Code du travail** depuis son apparition en 1964. De là, sont retracés les fondements mêmes de celui-ci, que l'on peut trouver dans la législation antérieure, principalement dans la Loi des relations ouvrières et la Loi des différends ouvriers de Québec. On peut dès lors constater l'esprit évolutif de l'interprétation et de l'application de la législation ouvrière de la province.

Dans un second temps, sont exposés et analysés les caractéristiques du présent régime, et ce, tant du point de vue substantiel que procédural. À cet exposé s'ajoute ensuite une étude d'arrêts-clé délimitant l'application du droit québécois et appuyant son interprétation doctrinale. Enfin, le droit ouvrier québécois est placé dans une toujours plus grande perspective en étant mis en parallèle avec les régimes existant sous d'autres juridictions, tant provinciales, que fédérale, qu'internationales.

Un aspect pratique additionnel à noter, facilitant le repérage, est que la numérotation de ou des articles à l'étude se retrouve en tête de chaque page. Pour ensuite permettre une concordance immédiate avec la doctrine ou la jurisprudence pré-consolidation, — la refonte des lois, le 1^{er} septembre 1979, ayant eu comme effet de modifier la numérotation des articles — le texte réfère également aux articles par leur ancienne désignation.

Comme par le passé, à l'occasion de cette nouvelle édition, l'auteur a de nouveau révisé complètement son ouvrage en tenant compte des nombreux changements intervenus dans la loi et la jurisprudence depuis les cinq dernières années. Ainsi, des 425 arrêts cités, près du tiers le sont pour la première fois. On y commente également la toute récente et importante loi restreignant le droit de grève dans les secteurs publics.

Cet ouvrage combine l'analyse choisie et nuancée du juriste d'expérience à l'habileté d'anticiper ce qu'auront besoin l'étudiant sérieux et l'avocat. Il transmet non seulement de l'information légale, mais est également conçu pour faire comprendre la loi. Quant au sujet traité, cet ouvrage est donc complet, instructif et pratique.

Gilles BACHAND

Sherbrooke, P.Q.

Labour Law and Industrial Relations: Building on Kahn-Freund, Lord Wedderburn of Charlton, R. Lewis et J. Clark ed., Oxford, Clarendon Press, 1983, 250 pp., ISBN 0-19-825393-1

Le titre rend bien et l'esprit général, et le contenu de ces six études de droit du travail à travers lesquelles, à des degrés divers, vit toujours l'éminent juriste-comparatiste. La première moitié du volume renferme un texte de Kahn-Freund lui-même ainsi que des analyses de sa méthodologie et de son influence sur le développement du droit du travail, principalement durant la république de Weimar, puis dans l'Angleterre pré-Thatcher. La seconde moitié est constituée d'une magistrale analyse faite par Jon Clark et Lord Wedderburn du changement du cap opéré par les lois anglaises de 1980 et 1982 et dont l'ampleur ne se mesure qu'avec le recul (dans les différents sens du terme) de la grande tradition syndicale de l'Angleterre.

L'étude du professeur Kahn-Freund, «Labour Law and Industrial Relations in

Great Britain and West Germany» opposait une tradition d'ajuridisme à un système dans lequel prévalait, selon l'auteur, une «hypertrophie» de la pensée juridique. Il insistait notamment sur la comparaison du rôle des **shop stewards** en Angleterre et celui des conseils du travail en R.F.A., où les syndicats sont, formellement du moins, les interlocuteurs du patronat dans une négociation qui demeure externe à l'entreprise. Le contexte anglais conduit notamment à des préoccupations de démocratie syndicale, surtout lorsqu'il y a atelier fermé. Il s'agit d'un texte rédigé en 1978.

Les quatre études suivantes de la pensée de Kahn-Freund permettent de voir en celui-ci le principal artisan de l'étude du droit du travail en Angleterre. L'opposition entre l'évolution de ce droit dans le pays, qu'il avait quitté en 1933, et la situation avec laquelle il se trouvait confronté dans son pays d'adoption généra bien des traits de l'analyse qu'il fit de cette dernière. (À cet égard, le présent ouvrage prolonge celui auquel avaient également collaboré R. Lewis et J. Clark, **Labour Law and Politics in the Weimar Republic** déjà recensé: (1982) 37 **Relations industrielles** 454. Le texte du professeur Clegg, «Otto Kahn-Freund and British Industrial Relations» insiste notamment sur la perception de Kahn-Freund du «volontarisme», du «collective laissez faire», dans les rapports collectifs du travail en Grande-Bretagne, de même que sur sa perception plus récente du sens de l'évolution grèves d'envergures dans ce pays, grèves dont la cible s'était déplacée en partie du patronat aux consommateurs. Lord Wedderburn, dans «Otto Kahn-Freund and British Labour Law», analyse également ces différentes vues de Kahn-Freund, distinguant successivement le rôle de l'initiateur de l'étude du droit du travail britannique, celui du membre de la Commission **Donovan**, de même que la phase consécutive à la tentative d'encadrement des rapports du travail en 1971. Les textes de Jon Clark, «Towards a Sociology of Labour Law: An Analysis of the German Writings of Otto Kahn-Freund» et de Roy Lewis, «Method and Ideology in the Labour Law - Writings of Otto Kahn-